

SANTÉ ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

ENJEUX ET PISTES D'ACTION

**Document de référence
Version 1**

Jacques Benoit

7 février 2019

Le texte qui suit est en lien avec la [Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique - DUC](#), qui a déjà recueilli l'appui de plus de 250 municipalités ou MRC au Québec. Il expose la grave situation à laquelle fait face non seulement notre population, mais toute l'humanité. Il situe les risques et dangers du réchauffement climatique pour la santé humaine et invite à s'adresser aux directions actuelles du réseau public de Santé et services sociaux (SSS), à la ministre responsable et à son gouvernement, afin de trouver des solutions aux problèmes qui vont de plus en plus nous assaillir, et mettre en danger notre survie.

Cette première version vise à alimenter et élargir la sensibilisation, la réflexion et la compréhension des enjeux, et à susciter l'implication du plus grand nombre. Plus les milieux s'en empareront et l'utiliseront, plus elle s'enrichira, gagnera en pertinence et se bonifiera.

Une deuxième version plus étoffée pourrait en résulter dans les mois qui viennent.

À QUI CELA S'ADRESSE

- Aux citoyen.ne.s organisé.e.s ou non, conscientisé.e.s sur l'urgence d'agir contre le réchauffement climatique, et habitant le territoire des établissements de SSS ; et/ou
- Aux comités citoyens qui ont déjà fait le dépôt de la DUC dans les municipalités et MRC sur le territoire des établissements de SSS; et/ou
- Aux comités d'usagers et usagers (CU) qui sont représentés aux C.A. des établissements de SSS (il y a souvent plus d'un CU par établissement) ; et/ou
- Aux organisations ou regroupements communautaires en rapport avec les établissements de SSS; et/ou
- Aux syndicats des établissements de SSS (surtout si leur organisation nationale a déjà appuyé la DUC).

Note : Faire alliance avec des CU est avantageux, pour un suivi du dossier, parce qu'ils ont un siège sur les C.A. Les syndicats connaissent souvent la meilleure personne à contacter dans les CU.

CE QUE L'ON PEUT FAIRE:

Interpeller toutes les autorités responsables, dont celles en SSS, sur l'urgence d'agir en rapport avec le réchauffement climatique et ses impacts sur la santé de la population, et les suivre pour s'assurer qu'elles répondent à cette urgence.

COMMENT :

1. Faire reconnaître l'URGENCE climatique par les Conseils d'administration (C.A.) d'établissements de SSS : les CISSS et CIUSSS.¹
2. Suivre les actions des C.A. découlant de cette adoption : s'il y a urgence, il faut agir en conséquence.

Note : Les dates de rencontre des C.A. sont publiques et connues à l'avance (généralement chaque mois). L'ordre du jour de la rencontre prévoit une période de questions/interventions de la salle. Vous trouverez, dans le texte qui suit, des exemples de questions à poser dont vous pourrez vous inspirer.

¹ Par exemple : présenter et faire adopter dans les C.A. la **Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique – DUC**. Adoption formelle, endossement, appui, peu importe, l'important, c'est l'adoption d'une résolution reconnaissant l'URGENCE climatique. La reconnaissance de cette urgence entraîne des actions conséquentes.

POURQUOI AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Lors des canicules de l'été dernier, la population du Québec (comme de tout l'hémisphère nord) a souffert de la chaleur intense qui a causé près d'une centaine de décès. Les hébergé.e.s des établissements publics de SSS n'y ont pas échappé, pas plus que le personnel qui en prenait soin, sensiblement éprouvé en assumant à ses dépens les soins particuliers face à cette chaleur, en sus de ses tâches habituelles.

Or, ces canicules ne disparaîtront pas : elles iront en s'accroissant en nombre, en intensité et en durée, suivant le réchauffement climatique de la planète. Ce réchauffement est provoqué par les gaz à effet de serre émis par l'activité des sociétés humaines.

En novembre 2017, 15 000 scientifiques ont lancé un cri d'alarme pour que le monde change ses façons de faire afin d'inverser le cours du réchauffement, sous peine de voir s'éteindre non seulement la biodiversité, mais aussi l'humanité. Cet appel était leur deuxième : le premier datait de... 1992!

En septembre 2018, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, servait une dure mise en garde à tous les États : il ne nous restait maintenant que deux ans, 24 mois, pour mettre en place les mesures sérieuses nécessaires pour éviter les conséquences désastreuses qui viennent si rien n'est fait. Il exhortait la société civile à exiger des comptes de ses dirigeants.e.s.

Trois mois plus tard, en décembre, ce même secrétaire général déclarait que « nous ne faisons toujours pas assez, nous n'allons pas assez vite...Le changement climatique avance plus vite que nous... C'est déjà une question de vie ou de mort. »

Chaleur extrême : bien plus qu'un inconfort

À l'été 2010, une vague de chaleur survenue du 4 au 10 juillet a occasionné des malaises importants, et près de 300 décès et 3400 admissions aux urgences au Québec.

En 2013, [des chercheurs de l'Université Laval et de l'INRS](#) ont analysé que pendant cette vague de chaleur, « le risque de mortalité a augmenté de 33% au Québec... On ne meurt pas directement de chaleur, mais de ses répercussions. La température élevée cause une déshydratation et un épaissement du sang qui augmentent le risque de décès chez les personnes qui souffrent déjà de maladies cardiovasculaires ou respiratoires. Les problèmes peuvent donc se manifester une fois la canicule terminée... Le pic de mortalité a été atteint au quatrième jour de canicule; il était alors 93% plus élevé que la normale."

En 2015, la [Direction de la santé publique de la Montérégie](#) écrivait à propos de cet événement que « à Montréal, des travaux réalisés par la direction de santé publique ont mis en lumière des facteurs de risque cardiovasculaire (maladie coronarienne, insuffisance cardiaque ou hypertension artérielle) dans 71 % des cas. Un trouble de santé mentale était présent dans 40 % des cas (près de la moitié souffraient de schizophrénie). La majorité des décès ont eu lieu dans la communauté et non dans les lieux d'hébergement public. Avant la canicule, ces personnes avaient un état de santé relativement stable. Leur décès a pu être potentialisé sous l'influence de la chaleur. La canicule de 2010 a mis en lumière la vulnérabilité des personnes ayant des problèmes de santé mentale et la rapidité avec laquelle leur santé peut se dégrader. Un décès peut survenir en quelques heures seulement si des mesures de prévention ne sont pas appliquées rapidement.»

Conséquemment, elle identifiait des personnes « particulièrement vulnérables :

- Les bébés et les jeunes enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de troubles cognitifs ou de santé mentale;
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique;

- Les personnes consommant certaines classes de médicaments », de même que « certains facteurs de risque augmentant la vulnérabilité de certaines personnes [..] ;
- Les personnes vivant seules, sans réseau de soutien;
- Les personnes vivant dans un état de pauvreté;
- Les personnes travaillant à l'extérieur ou dans un environnement chaud;
- Les personnes pratiquant un sport ou une activité intense à l'extérieur. »

Si chaque critère souligne une vulnérabilité, l'addition ou la combinaison de plusieurs en augmente le degré de dangerosité.

De plus, notre société est vieillissante, et nous souhaitons que nos aîné.e.s puissent demeurer le plus longtemps possible dans leur résidence, en leur offrant soins et services à domicile. Cependant, au vu et au su de ce qui vient, nous devons nous assurer que les personnes en perte d'autonomie qui resteront à domicile ne se retrouveront pas pendant les prochaines canicules dans des conditions pouvant leur être fatales.

Bouleversements climatiques

Les canicules ne sont malheureusement qu'un exemple des impacts du réchauffement climatique, qui s'additionnent les uns aux autres, pour en aggraver les effets : plus il y a d'évaporation, plus il y a de couvert nuageux, plus il y a de précipitations, plus il y a de vapeur dans l'air, plus la pollution s'agglomère aux gouttes de vapeur et envenime le SMOG, à la source de beaucoup de problèmes respiratoires, et de décès prématurés (estimés [en 2015 à 7700 par année](#)).

Les dégâts que font les inondations aux bâtiments et aux infrastructures sont bien visibles. Ce qui l'est moins, ce sont [les risques sanitaires](#) que font peser sur la population ces déluges d'eau de pluie, de rivière et d'égout : moisissures et champignons dans les immeubles, risques d'infections et de maladies pour toutes les personnes en contact avec ces débordements, [contamination des sols et de l'eau potable](#), etc.

Sécheresses, tornades, gels hivernaux dévastateurs, hivers aux températures en dents de scie (neige / verglas / pluie / regel) et ses contrecoups sur les infrastructures routières et les services de déneigement, etc., tous ces bouleversements climatiques vont s'accroître et [s'accroître](#), constituant chaque fois une crise climatique, chacune avec de nombreux effets dommageables sur la population, des effets qui se feront sentir parfois longtemps après la fin de la crise, et qui font déjà [exploser les coûts](#).

Par exemple, [le 23 juillet 2018](#), la Financière agricole annonçait avoir enregistré 735 avis de dommages comparativement à 127 en moyenne au cours des cinq dernières années. Moins d'un mois plus tard, le [16 août](#), elle en était rendue à 2 080 avis de dommages, comparativement à 376 en moyenne au cours des cinq dernières années pour la même cause à pareille date, et elle versait une avance de paiement à 3 838 producteurs de foin et de pâturages touchés par la sécheresse.

Les effets économiques se transforment en effets psychologiques. Des producteurs et productrices agricoles qui ne peuvent semer au printemps parce qu'il y a inondation, puis qui voient ensuite leurs semences qui ne poussent pas à cause des sécheresses vivent de grandes anxiétés, des découragements extrêmes, se terminant parfois en suicides. Quand des citoyen.ne.s victimes d'inondations ou de tornades voient leurs vies partir en morceaux, c'est aussi leur santé mentale qui écope. Les cas de dépression augmentent, les problèmes de stress, d'anxiété, d'abus d'alcool, de violence familiale aussi. De nouveaux diagnostics apparaissent : on parle d'[écoanxiété](#), de [deuil écologique](#) ou même de « [solastalgia](#) ». Sans compter que toutes et tous [ne sont pas égaux](#) devant ces crises climatiques.

De même, le personnel oeuvrant dans les services sollicités par ces crises peut aussi en être affecté, mais il doit continuer à fournir soins et assistance à la population. Pour les employé.e.s municipaux, la répétition

des crises climatiques comme les inondations et les tempêtes augmentent les risques d'accident ; [la dégradation de la qualité de l'air peut aussi accentuer les maladies respiratoires et cardiovasculaires](#) ; à côtoyer quotidiennement le malheur de la population, certain.e.s [vivent du stress post-traumatique](#) ; les personnels du système de SSS doivent courir, en surcroît de leurs tâches habituelles, pour fournir un tant soit peu de rafraîchissement aux patient.e.s démuni.e.s dans [des établissements non climatisés](#).

La barrière thermique qui sépare le nord du sud au niveau des animaux, insectes et virus, nous protégeant d'espèces envahissantes, s'est sensiblement affaiblie, causant l'apparition en nos terres de la [première pandémie](#), de même que l'augmentation de certaines maladies qui pourraient en découler, comme le virus du Nil occidental (en moyenne moins de 15 cas annuellement de 2002 à 2017, avec une pointe à 134 cas en 2012), mais qu'on a recensée à [plus de 200 cas](#) l'an dernier, ou [la maladie de Lyme](#) dont les cas déclarés ont décuplé depuis 2011, passant de 32 à 329 en 2017.

Au point où [l'Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#) reconnaît que les bouleversements climatiques « peuvent avoir des répercussions sur des éléments aussi cruciaux pour la santé que l'air, l'eau, les denrées alimentaires, le logement ou l'absence de maladie », mettant sur pied [des formations](#) pour répondre au besoin grandissant de connaissances sur ce sujet « qui touche aussi la santé, les services sociaux et l'économie. »

On le voit, le réchauffement climatique n'est pas qu'un enjeu de santé parmi tant d'autres. Pour citer [l'Encyclopédie de l'environnement](#) :

« Cela a (et aura) un impact très fort sur les populations les plus pauvres, pour qui l'achat de denrées alimentaires est alors devenu très difficile. Un rapport de 2009 publié par la revue britannique *The Lancet* avait identifié le changement climatique comme **la plus grande menace mondiale pour la santé publique au 21e siècle**. En conclusion **les effets du changement climatique sont déjà perceptibles aujourd'hui et les projections pour l'avenir représentent un risque potentiellement catastrophique** et d'une ampleur difficilement acceptable pour la santé humaine. Enfin les effets du réchauffement climatique sur la santé humaine s'ajoutent aux effets des changements liés à la globalisation (changements démographiques, changements sociaux, activité économique).»

La ministre de la Santé et son gouvernement doivent reconnaître à leur tour dès maintenant l'état d'urgence climatique, et mettre en place dans toutes les sphères de la société les mesures qui s'imposent pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Les solutions existent et sont connues. Suivant le décompte du secrétaire général de l'ONU, il nous reste maintenant 19 mois. C'est court, mais c'est suffisant pour mettre en place la transformation sociale, économique et énergétique reconnue par la communauté scientifique, qui nous permettra d'ici 2030 de stopper le cours du réchauffement climatique, puis de l'inverser.

NOUS DEVONS AGIR !

Agir, c'est **réduire** au maximum nos émissions de gaz à effet de serre (GES) pour stopper le cours du réchauffement climatique et l'inverser. Agir, c'est aussi, en attendant, **s'adapter** dans notre environnement et nos comportements pour se protéger et **souffrir** le moins possible des effets inévitables du réchauffement climatique.

RÉDUIRE, S'ADAPTER, SOUFFRIR.

MOINS ON VA RÉDUIRE...	... PLUS ON DEVRA S'ADAPTER...	... ET PLUS ON VA SOUFFRIR.
PLUS ON VA RÉDUIRE...	... MOINS ON DEVRA S'ADAPTER...	... ET MOINS ON VA SOUFFRIR.

La ministre McCann doit être consciente de cette réalité. Elle a la responsabilité des conditions de santé de la population, mais aussi de celles du personnel qui en prend soin. Elle doit responsabiliser tout son gouvernement pour qu'il s'implique sans tarder dans la lutte pour stopper et inverser le réchauffement climatique.

Cette lutte doit être centrale à toute l'action gouvernementale. C'est L'ENJEU qui doit conditionner tous les autres, parce qu'il décide de notre survie.

Ce n'est pas idéologique, c'est scientifique!

IL Y A URGENCE D'AGIR !

Parce qu'il s'agit d'une action qui prendra du temps, il faut d'autant plus ne pas perdre de temps. Le gouvernement doit engager des actions concrètes MAINTENANT.

Diverses mesures se doivent d'être prises rapidement pour **RÉDUIRE** nos émissions de GES et opérer une sérieuse et rapide transition énergétique pour sortir des énergies fossiles.

Et en attendant d'avoir stoppé le cours du réchauffement pour l'inverser, il faut **S'ADAPTER** le plus possible pour moins souffrir. D'autres mesures devront donc être mises en place pour protéger au mieux la population contre les impacts inévitables.

Dans cette lutte, le réseau public de SSS peut donner l'exemple en s'améliorant comme infrastructure publique. Il peut réduire sa propre empreinte carbone, et s'adapter pour permettre à la population et à son personnel de moins souffrir.

Pour rendre le réseau plus pertinent, plus efficace et plus efficient, la ministre doit :

- **démocratiser les établissements de SSS à l'échelle de toute la province, c.-à-d. impliquer les communautés, les usagers et usagers et le personnel des différents établissements dans la gestion des soins et services ;**
- **rapprocher les lieux de décisions des lieux d'action et de prestation, recréant au besoin les Conseils d'administration locaux ; et**
- **renforcer la première ligne interdisciplinaire de soins et services.**

Agissant ainsi, le réseau public pourra faciliter la prévention et l'intervention de ses équipes en lien avec la communauté, constituant du même coup des antennes sur le terrain lui permettant d'être un observatoire de santé publique sur la réduction des impacts climatiques découlant de l'agir gouvernemental.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU RÉSEAU PUBLIC DE SSS

Toute infrastructure produit des GES, et le réseau public de SSS ne fait pas exception : il utilise de l'énergie pour réaliser sa mission de soins et services : de l'électricité (pour l'éclairage, pour ses appareils et équipements techniques, de soins, informatiques), mais aussi des énergies fossiles : de l'essence pour les

véhicules automobiles utilisés par son personnel pour rendre les services, ou dans les communications, échanges et achats avec ses fournisseurs, du gaz naturel ou du mazout pour le chauffage, etc.

Ces dernières années, les hôpitaux ont développé l'utilisation [d'instruments chirurgicaux jetables](#), à usage unique. Cette regrettable pratique s'étend à [de plus en plus de fournitures médicales](#), pour le plus grand profit de leurs fabricants, mais avec un impact certain sur l'environnement.

Toute cette production de GES a progressé depuis la fusion des établissements de 2015 qui a créé les CISSS et CIUSSS. La centralisation régionale de l'organisation des soins, des services et du personnel qui en a découlé, de même que la régionalisation des services de laboratoires (OPTILAB) et celle, envisagée, des services alimentaires, ont augmenté les distances à parcourir pour les travailleuses et travailleurs, pour les véhicules d'urgence ainsi que pour les fournisseurs, et la distance et les déplacements nécessaires aux citoyen.ne.s pour obtenir soins et services. Tout cela a modifié à la hausse la production de GES du réseau public de SSS.

Il faut réduire au maximum l'utilisation d'énergies fossiles du réseau pour réduire ses émissions de GES qui sont à la base de la crise climatique qui nous atteint.

QUESTIONS :

- Notre établissement de SSS reconnaît-il l'URGENCE climatique, telle que décrite dans la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique ? Le C.A. va-t-il adopter une résolution à cet effet ?
- Vous avez adopté une résolution reconnaissant l'URGENCE climatique. Avez-vous ou allez-vous envoyer copie de votre résolution à la ministre?
- Notre direction prévoit-elle mener une campagne d'information et de sensibilisation sur l'URGENCE climatique en tant qu'enjeu prioritaire de santé publique?
- Notre établissement de SSS contribue-t-il au réchauffement climatique :
 - en brûlant lui-même des énergies fossiles ?
 - en faisant usage de fournitures médicales à usage unique ?
 - en utilisant des plastiques jetables, par exemple dans ses services alimentaires?
- Comment notre direction entend-elle agir maintenant pour réduire au maximum l'empreinte carbone de notre établissement, c.-à-d. notre contribution à la production de GES ?
- Notre établissement de SSS a-t-il un programme ou une politique pour encourager la mobilité zéro carbone ou à très faible empreinte carbone (par exemple : récompenses pour le transport actif, système de covoiturage, bornes de recharge, douches pour les employé.e.s qui se rendent au travail à pied ou en vélo, vélo partage, programmes d'émulation, etc.) ?
- Comment le ministère entend-il agir maintenant pour réduire au maximum l'empreinte carbone du réseau public de SSS, c.-à-d. sa contribution à la production de GES ?

S'ADAPTER POUR MOINS SOUFFRIR: LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES

Nous savons déjà que la plupart des établissements du réseau public de SSS ne sont pas climatisés. Des employé.e.s ont même témoigné que lors des canicules, la température était souvent plus élevée à l'intérieur de leurs lieux de travail qu'à l'extérieur. Il faut protéger les personnes qui reçoivent les soins et services et qui sont vulnérables, mais aussi le personnel qui en prend soin.

Afin de réduire l'impact de la chaleur des prochaines canicules, la ministre doit urgemment faire un état des lieux du réseau public de SSS, dresser la liste des travaux nécessaires aux établissements, des solutions possibles, et établir un plan pour les réaliser dans les meilleurs délais.

QUESTIONS :

- Notre direction a-t-elle le portrait des besoins en contrôle de chaleur intense pour notre établissement? En a-t-elle informé la ministre ?
- La ministre de la SSS a-t-elle fait faire un état des lieux du réseau à ce sujet?
- Le Ministère SSS a-t-il un plan d'aménagement-rénovation des établissements pour faire face à la crise climatique et aux sévères canicules qui en découlent ?
- En attendant, qu'est-ce qui est prévu pour protéger les hébergé.e.s du réseau, et les personnels qui en prennent soin ?

S'ADAPTER POUR MOINS SOUFFRIR: LE PERSONNEL NÉCESSAIRE

Il en va de même pour le personnel qui, déjà débordé par la surcharge actuelle de travail, voit s'ajouter à ses tâches la responsabilité d'adoucir ces coups de chaleur pour les hébergé.e.s , courant à gauche et à droite pour leur apporter des rafraîchissements.

De plus, les pénuries de personnel qui sévissent déjà dans plusieurs établissements risquent fort de s'aggraver avec l'entrée en vigueur des changements aux régimes de retraite le 1er juillet prochain, ce qui alourdira encore plus la tâche des équipes restantes, dégradant leurs conditions de travail et affectant sensiblement leur santé. Cela aura un impact sur la qualité des soins et services rendus.

La ministre doit prendre soin des personnes qui prennent soin.

QUESTIONS :

- Notre établissement a-t-il le personnel suffisant pour faire face à cette crise climatique, surtout en tenant compte des possibles nombreux départs à la retraite suivant la grande bascule des régimes de retraite du 1er juillet 2019?
- Notre direction a-t-elle une évaluation de la situation qui vient ? Et le cas échéant, qu'a-t-elle prévu pour pallier la situation ?
- La ministre de la SSS a-t-elle le portrait de la situation qui touchera tout le réseau public de SSS ? Et le cas échéant, qu'a-t-elle prévu pour pallier la situation ?

S'ADAPTER POUR MOINS SOUFFRIR: PLANS D'URGENCE ET PRÉVENTION

De même, il existe des plans d'urgence en prévision de catastrophes ou de crises.

Dans le [Plan régional de prévention et de protection et guide à l'intention des établissements de santé en matière de chaleur accablante ou extrême](#) pour la région de Montréal, on peut lire à la page 37 : « Chaque établissement doit l'adapter en fonction de sa mission et du type de clientèle dont il a la responsabilité. »

Publié en mai 2015, ce plan a été rédigé avant les fusions d'établissements. L'adaptation du plan a-t-elle été oubliée à travers le chambardement des structures? Les changements et la réduction du personnel-cadre et du personnel des soins et services, de même que la réduction-harmonisation-réorganisation des soins et services semblent, du moins, l'avoir affectée puisque l'été dernier, pendant une canicule, [un couple âgé est décédé](#). Leur décès est passé inaperçu pendant plusieurs semaines, malgré le fait qu'il bénéficiait d'aide à domicile. Pourtant, nous n'en sommes qu'au début des canicules, et le pire est à venir.

De plus, la récurrence d'événements constituant chaque fois une crise risque fort d'entraîner des problèmes sociaux et psychologiques s'additionnant les uns aux autres. L'exemple de [Lac-Mégantic](#) doit nous faire réfléchir sur des besoins d'une durée beaucoup plus longue que ce qu'on avait prévu.

La gravité des impacts inévitables oblige à ajuster les ressources pour qu'elles soient suffisantes, et à mobiliser toutes les parties concernées : le système public de SSS, les milieux communautaires, civils et municipaux. Et parce qu'ils et elles ne sont [pas égaux devant la crise](#), il faut impérativement impliquer les citoyen.ne.s démocratiquement non seulement comme exécuteurs, mais comme décideurs, comme acteurs, comme agents de prévention et de solutions. C'est une question de santé et de survie.

Nous devons nous assurer que la population ne soit pas laissée à elle-même, que des personnes ne soient pas isolées lors de ces crises climatiques, qu'elles puissent trouver aide, soutien et solidarité. Plus elles auront de moyens pour résister aux perturbations que peuvent entraîner les changements climatiques, plus grande sera leur résilience, et celle de leur communauté.

QUESTIONS :

- Le plan régional de Montréal a-t-il été adapté par tous les établissements ? À la lueur des ratés constatés, va-t-il être révisé, régionalement et par établissement, pour s'assurer de son adéquation à la réalité?
- Notre établissement de SSS a-t-il un tel plan en adéquation avec nos réalités locales et régionales ?
- Quelles mesures notre direction a-t-elle prévues pour s'assurer que les personnes qui resteront à domicile ne se retrouveront pas, pendant les prochaines canicules, dans des conditions pouvant leur être fatales?
- Notre direction a-t-elle prévu d'accorder une priorité aux plus vulnérables, aux plus démunis?
- Notre établissement de SSS a-t-il le personnel suffisant, tant dans les soins que dans les services sociaux, pour soutenir ce plan d'urgence?
- Notre établissement va-t-il mettre sur pied un comité de crise climatique avec tous ses partenaires : les municipalités et leurs services, le réseau scolaire, communautaire, etc. pour travailler dès maintenant en lien avec les citoyen.ne.s?

- La ministre de la SSS va-t-elle rétablir le budget de la Santé publique, et même l'augmenter sensiblement pour qu'elle puisse jouer adéquatement son rôle dans les crises climatiques qui viennent ?
- La ministre de la SSS a-t-elle fait les représentations nécessaires auprès du ministre des Finances pour qu'il tienne compte de toutes ces réalités dans ses prochains budgets et qu'il réserve les sommes nécessaires au réseau public de SSS pour **RÉDUIRE** son empreinte carbone et **S'ADAPTER** aux impacts inévitables du réchauffement climatique ?
- Le travail terrain d'aide et de soutien des organismes communautaires tisse les nécessaires liens de solidarité permettant de mieux résister aux perturbations découlant des crises climatiques. Ce travail contribue ainsi à augmenter la résilience des communautés. La ministre va-t-elle faire les représentations nécessaires auprès du ministre des Finances pour qu'il prévoie un rehaussement adéquat des budgets qui leur sont consacrés ?
- Le gouvernement va-t-il mettre sur pied un comité non partisan de crise climatique?